

Centre Communal d'Action Sociale

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 4 mars 2025

Nombre d'administrateurs :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 mars à 18h30, le Conseil d'administration du CCAS de La Saulce, dûment convoqué le 26 février 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Roger GRIMAUD.

Sont présents Roger GRIMAUD, Jacques PUGLIA, Mélodie GAILLARD, Catherine MAILLET, Angéla SANCHEZ, Martine ANDRE, Denise CORDONNIER, Florent VIGLIETTI, Bernard HERBET

Sont absent excusés : Martine FLOUROU, José DABERT

Sont absents : Mickaël FAVAZZO, Carla BRITO DE MEDEIROS

Secrétaire de séance : Mélodie GAILLARD

Délibération n°2025-003 – Compte administratif 2024- Approbation

Le Président procède à l'élection du président de séance.

Le compte administratif est présenté :

			Dépenses	Recettes
Exercice 2024	Fonctionnement	Réalisé	19 333.59 €	19 333.59 €
Reports 2023	Fonctionnement		0 €	0€
Total			19 333.59 €	19 333.59 €
Résultats cumulés	Fonctionnement		19 333.59 €	19 333.59 €
Total cumulé			19 333.59 €	19 333.59 €

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Président étant sorti au moment du vote, les pouvoirs ayant été exercés **approuve** le compte administratif du budget du CCAS 2024 ;

Le Président de séance

Jacques PUGLIA



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois, d'un recours administratif gracieux auprès du Maire de la Saulce ou dans le même délai d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de MARSEILLE ou à l'adresse www.telerecours.fr à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.